

Conseil Général

Séance officielle du 15 février 2010

DELIBERATION N° 38-2010

Résiliation de la cession de terrains par la SCI DRANS, situés au quartier des Graves sur la commune de Saint-Pierre, cadastrées SBM n° 156,157 et 158

LE CONSEIL TERRITORIAL DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

Vu la loi 85-595 du 11 Juin 1985 relative au statut de l'Archipel de Saint-Pierre et Miquelon, ensemble les textes la modifiant et la complétant ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la demande de la SCI DRANS en date du 15 octobre 2009 ;

Vu l'avis de la Commission Mixte ;

Sur le rapport de son Président ;

APRES EN AVOIR DELIBERE,
A ADOPTE LA DELIBERATION DONT LA TENEUR SUIT

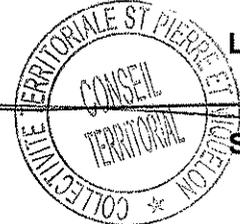
Article 1er. - Le Président du Conseil Général est autorisé à annuler la délibération n° 130/08 du 14 mai 2008 et donc considère ces trois parcelles libres de toute occupation.

Adopté

15 voix pour
0 voix contre
0 abstention
Conseillers élus : 19
Conseillers présents : 14
Conseillers votants : 15

Le Président,

Stéphane ARTANO



SAINT-PIERRE et MIQUELON
Reçu à la Préfecture
Le ... 19 FEV. 2010

